

SARL A. ROUSTAN

Société A Responsabilité Limitée capital de 66.650 euros

Siège Social : 44, rue Pierre Joigneaux, 92270, BOIS COLOMBES

R.C.S. NANTERRE : 562 124 479

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE DU 31 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le trente et un décembre, à dix heures.

Les associés de la Société « **A. ROUSTAN** », Société A Responsabilité Limitée au capital de 66.650 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au Siège Social 44, rue Pierre Joigneaux, 92270, BOIS COLOMBES, sur convocation faite par Madame Valérie ROUSTAN, associée.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- Madame Janine ROUSTAN
Demeurant : 44, rue Pierre Joigneaux,
-92270- BOIS COLOMBES,
Usufruitière de neuf cent soixante et onze
parts sociales de 60,43 euros chacune,
numérotées de 1 à 971
dont la nue-propriété revient à M. Jérôme ROUSTAN
et Mme Valérie ROUSTAN

- Monsieur Jérôme ROUSTAN,
Demeurant : 2 Bis, rue de Mulhouse
-75002- PARIS
Propriétaire de soixante et une parts
Sociales de 60,43 euros chacune,
numérotées de 972 à 1027 et de 1036 à 1040,
ci

61

Nu-propriétaire de quatre cent quatre-vingt-cinq
parts sociales de 60,43 euros chacune,
numérotées de 1 à 485, lesquelles sont grevées de
l'usufruit de Mme Janine ROUSTAN, ci

485

- Madame Valérie ROUSTAN,
 Demeurant : 18, rue de l'Aigle
 -92250- LA GARENNE COLOMBES
 Propriétaire de soixante et une parts
 Sociales de 60,43 euros chacune,
 numérotées de 1028 à 1035 et de 1041 à 1093,
 ci 61

Nu-propriétaire de quatre cent quatre-vingt-cinq
 parts sociales de 60,43 euros chacune,
 numérotées de 486 à 490, lesquelles sont grevées de
 l'usufruit de Mme Janine ROUSTAN, ci 485

- L'indivision Jérôme et Valérie ROUSTAN,
 Nu-propriétaire d'une part sociale de 60,43 euros,
 Numérotée 491, laquelle est grevée de l'usufruit
 de Mme Janine ROUSTAN, ci 1

- Total égal au nombre de parts composant
 Le capital social : mille quatre-vingt-treize, ci... 1.093

Tous les associés représentant l'intégralité du capital social
 étant présents ou représentés, l'Assemblée est déclarée
 régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la Présidence de Madame Valérie
 ROUSTAN, associée de la Société qui rappelle que l'Ordre du
 Jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification des statuts consécutive aux cessions de
 parts intervenues dans le capital de la société.
- Délégation de pouvoirs.

Madame Président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à
 la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation,
- le projet de statuts modifiés,
- le texte des résolutions proposées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration qu'elle reconnaît exacte.

Madame le Président propose de procéder à la modification des statuts à la suite des cessions de parts sociales intervenues dans le capital de la société, savoir :

- L'indivision Gérard ROUSTAN a cédé, à Madame Valérie ROUSTAN, trois (3) parts sociales, numérotées 1.033 à 1.035, aux termes d'un acte sous seing privé en date à BOIS COLOMBES du 04/11/2024, enregistré au SPFE de NANTERRE, le 08/11/2024, Dossier 2024 00059078, référence 9214P03 2024 A 04719,
- Monsieur Jean-Pierre BUOT a cédé, à Madame Valérie ROUSTAN, deux (2) parts sociales, numérotées 1.041 et 1.042, aux termes d'un acte sous seing privé en date à BOIS COLOMBES du 04/11/2024, enregistré au SPFE de NANTERRE, le 08/11/2024, Dossier 2024 00059059, référence 9214P03 2024 A 04718,
- L'indivision Pierre ROUSTAN a cédé, à Madame Valérie ROUSTAN, cinq (5) parts sociales, numérotées 1.028 à 1.032, aux termes d'un acte sous seing privé en date à BOIS COLOMBES des 15/09/2024 et 15/11/2024, enregistré au SPFE de NANTERRE, le 22/11/2024, Dossier 2025 00000329, référence 921P03 2024 A 05431,
- L'indivision Gérard ROUSTAN a cédé, à Monsieur Jérôme ROUSTAN, trois (3) parts sociales, numérotées 1.036 à 1.038, aux termes d'un acte sous seing privé en date à BOIS COLOMBES du 04/11/2024, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de PARIS ST-HYACINTHE, le 13/11/2024, Dossier 2025 00001731, référence 7544P61 2024 A 11813,
- Monsieur François BUOT a cédé, à Monsieur Jérôme ROUSTAN, deux (2) parts sociales, numérotées 1.039 et 1.040, aux termes d'un acte sous seing privé en date à BOIS COLOMBES du 04/11/2024, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de PARIS ST-HYACINTHE, le 13/11/2024, Dossier 2025 00001725, référence 7544P61 2024 A 11811,

- L'indivision Pierre ROUSTAN a cédé, à Monsieur Jérôme ROUSTAN, cinq (5) parts sociales, numérotées 1.023 à 1.027, aux termes d'un acte sous seing privé en date à BOIS COLOMBES des 15/09/2024 et 15/11/2024, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de PARIS ST-HYACINTHE, le 13/11/2024, Dossier 2025 00001731, référence 7544P61 2024 A 11813,

Puis, elle déclare la discussion ouverte.

Après explications et échange de vues, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

En conséquence des cessions de parts sociales consenties par l'indivision Gérard ROUSTAN à Madame Valérie ROUSTAN, par Monsieur Jean-Pierre BUOT à Madame Valérie ROUSTAN, par l'indivision Pierre ROUSTAN à Madame Valérie ROUSTAN, consenties par l'indivision Gérard ROUSTAN à Monsieur Jérôme ROUSTAN, par Monsieur Jean-Pierre BUOT à Monsieur Jérôme ROUSTAN et enfin par l'indivision Pierre ROUSTAN à Monsieur Jérôme ROUSTAN, décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 8 des statuts, savoir :

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 66.650 euros, divisé en 1.093 parts sociales, numérotées de 1 à 1.093, entièrement libérées et réparties ainsi qu'il suit entre les associés :

- Madame Janine ROUSTAN
Demeurant : 44, rue Pierre Joigneaux,
-92270- BOIS COLOMBES,
Usufruitière de neuf cent soixante et onze
parts sociales de 60,43 euros chacune,
numérotées de 1 à 971
dont la nue-propriété revient à M. Jérôme ROUSTAN
et Mme Valérie ROUSTAN

- Monsieur Jérôme ROUSTAN,
 Demeurant : 2 Bis, rue de Mulhouse
 -75002- PARIS
 Propriétaire de soixante et une parts
 Sociales de 60,43 euros chacune,
 numérotées de 972 à 1027 et de 1036 à 1040,
 ci 61

Nu-propiétaire de quatre cent quatre-vingt-cinq
 parts sociales de 60,43 euros chacune,
 numérotées de 1 à 485, lesquelles sont grevées de
 l'usufruit de Mme Janine ROUSTAN, ci 485

- Madame Valérie ROUSTAN,
 Demeurant : 18, rue de l'Aigle
 -92250- LA GARENNE COLOMBES
 Propriétaire de soixante et une parts
 Sociales de 60,43 euros chacune,
 numérotées de 1028 à 1035 et de 1041 à 1093,
 ci 61

Nu-propiétaire de quatre cent quatre-vingt-cinq
 parts sociales de 60,43 euros chacune,
 numérotées de 486 à 490, lesquelles sont grevées de
 l'usufruit de Mme Janine ROUSTAN, ci 485

- L'indivision Jérôme et Valérie ROUSTAN,
 Nu-propiétaire d'une part sociale de 60,43 euros,
 Numérotée 491, laquelle est grevée de l'usufruit
 de Mme Janine ROUSTAN, ci 1

- Total égal au nombre de parts composant
 Le capital social : mille quatre-vingt-treize, ci... 1.093

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales consécutives à la présente décision.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et aucune question n'étant posée, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal, lequel a été signé par tous les associés après lecture.

Pour copie certifiée conforme à l'original
La Gérante

